AVIS D'APPEL A CANDIDATURES 2020
ARS-OCCITANIE - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Aide forfaitaire et subvention pour la conception de projets d'habitat inclusif en Haute-Garonne

Date limite de dépôt des projets : 15 janvier 2021

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne sont compétents pour lancer le présent appel à candidatures qui a pour objet l'attribution d'une aide forfaitaire et d'une subvention pour aider les porteurs de projet retenus dans la conception de dispositifs d'habitat inclusif sur le département de la Haute-Garonne.

1– Calendrier :

Date limite de réception ou de dépôt des dossiers de candidatures : 15 janvier 2021
Période d'instruction et de sélection des projets : février-mars 2021
Notification de la décision : avril-mai 2021

2– Cahier des charges :

Le cahier des charges fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

Le présent avis d'appel à candidatures pourra être téléchargé sur le site internet de l'ARS Occitanie ainsi que sur le site du Conseil départemental :

https://www.occitanie.ars.sante.fr
https://www.haute-garonne.fr

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande formulée aux adresses suivantes :

ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr
DPRA-Email-APP@cd31.fr

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures.

3– Modalités de transmission du dossier du candidat

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par voie électronique au plus tard le 15 janvier 2021 aux adresses mails suivantes:

ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr
DPRA-Email-APP@cd31.fr

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt des candidatures ne seront pas recevables.

Pendant la période d'instruction des dossiers, des compléments d'information pourront être demandés. Chaque candidat veillera à identifier une personne référente du projet et à communiquer ses coordonnées.

4– Composition du dossier et critères de sélection :

Les candidats remettront un dossier global de candidature ne devant excéder 30 pages, annexes comprises.

La sélection des candidats sera effectuée par l'ARS Occitanie et le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Les projets seront étudiés au regard de leur pertinence et des critères énoncés dans le cahier de charges.

5– Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures :

Cet avis d'appel à candidatures est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARS Occitanie et du Conseil départemental de la Haute-Garonne via les liens suivants :

https://www.occitanie.ars.sante.fr
https://www.haute-garonne.fr

Il est également publié au recueil des actes administratifs de la région Occitanie et du Conseil départemental de la Haute-Garonne
La date de publication sur le site internet de l'ARS et du Conseil départemental vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture.

6– Précisions complémentaires :

Les candidats peuvent demander à l'ARS et au Conseil départemental des compléments d'informations exclusivement par messagerie électronique aux adresses suivantes :

ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr
DPRA-Email-APP@cd31.fr

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures.

Annexe : cahier des charges

A Toulouse, le 4 - DEC. 2020

Le Directeur Général
de l'ARS Occitanie

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, le Directeur Général Adjoint
Pierre RICORDEAU

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil
départemental

Georges MERIC